

002 Accélérer l'action en faveur de systèmes agricoles et alimentaires durables et positifs pour la nature

RECONNAISSANT que les systèmes alimentaires contribuent fortement aux crises du climat, de la biodiversité et de la pollution, et que, de ce fait, transformer les systèmes alimentaires pour les rendre durables est essentiel pour éviter la transgression des limites planétaires ;

RAPPELANT la Résolution 7.003 *Transformer les systèmes alimentaires mondiaux grâce à une gestion durable des terres, alignée sur les ODD de l'ONU* et la Résolution 7.007 *Développer les pratiques agroécologiques comme solutions fondées sur la nature* (toutes deux adoptées à Marseille, 2020) ;

RECONNAISSANT que l'UICN a choisi les « systèmes agricoles et alimentaires durables » comme l'une des grandes priorités de transformation dans son projet de vision à 20 ans et de Programme intersessions 2026-2029 ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT qu'une transformation des systèmes agricoles et alimentaires pour les rendre durables et résilients est essentielle à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs des conventions de Rio, et qu'elle doit être inscrite dans les engagements nationaux (Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, contributions déterminées au niveau national, neutralité en matière de dégradation des terres) ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que des approches fragmentées pour prendre en charge la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires puissent ne pas être propices à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de biodiversité, et que l'UICN et ses Membres, ainsi que toute autre organisation compétente, doivent déployer des efforts mieux coordonnés pour maximiser l'impact ;

RAPPELANT que le rôle de chef de file mondial en matière de conservation de l'UICN signifie qu'elle occupe une position unique pour faciliter la collaboration intersectorielle et assurer la prise en compte des considérations relatives à la biodiversité et au climat dans les systèmes agricoles et alimentaires ;

RAPPELANT ÉGALEMENT la déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018, qui demande d'adopter des démarches durables pour ce qui concerne les systèmes alimentaires, la déclaration ministérielle de la 5^e session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement, qui propose de coopérer afin de passer à des systèmes alimentaires durables, les résultats et les engagements du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 et son processus de suivi d'ici 2030 ; et

RECONNAISSANT que les approches agroécologiques et autres approches intégrées, inclusives et circulaires peuvent fortement contribuer à mettre en place des systèmes agricoles et alimentaires résilients et durables ;

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN 2025, lors de sa session à Abu Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE au Directeur général :

a. de soutenir l'élargissement du nombre de Membres de l'UICN et de faciliter de nouveaux partenariats avec des organisations du secteur agroalimentaire ;

b. de mobiliser des fonds et d'élaborer des projets à fort impact dans toutes les équipes, créées avec les Commissions, les régions et les partenaires extérieurs, pour faire progresser la recherche et les initiatives sur les systèmes agroalimentaires durables ;

c. de créer un Groupe de travail UICN inter-Commissions intitulé « Systèmes agricoles et alimentaires et biodiversité » pour améliorer la collaboration, renforcer les compétences, utiliser les connaissances à l'échelle de l'Union, et élaborer des instruments et des orientations pour transformer les systèmes alimentaires au profit de la conservation ; et

d. de créer un Groupe d'experts de la Commission sur la biodiversité des sols pour mieux comprendre les liens entre les communautés microbiennes du sol et les fonctions écosystémiques.

2. DEMANDE aux États Membres de l'UICN :

a. de veiller à la cohérence des politiques, et de contribuer à combler le fossé entre les milieux de l'agriculture et de la conservation en adoptant une approche intégrée, à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société, avec des ressources dédiées et des mécanismes établis ;

b. d'adapter les politiques agricoles et le soutien apporté au secteur pour les orienter vers des services écosystémiques et des solutions fondées sur la nature, notamment des approches agroécologiques et autres approches durables de la transformation des systèmes agroalimentaires ;
et

c. d'élever le niveau d'ambition de leurs engagements en matière de climat, de biodiversité, de dégradation des terres, et de faire rapport des progrès accomplis.